

**Département de la HAUTE-MARNE**

**Arrondissement de LANGRES**

**Canton de BOURBONNE LES BAINS**

**Commune de LAVERNOY**

## **ARRETE N°2**

### **Prescrivant la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement**

Vu l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L123-1 et suivant du Code de l'Environnement ;

Vu les articles R123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;

Vu la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Lavernoy en date du 31 janvier 2020 proposant le zonage d'assainissement ;

Vu les pièces du dossier relatives à la définition des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique ;

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Chalons en Champagne en date du 12 octobre 2021 désignant le commissaire enquêteur ;

## **ARRETE**

### **Article 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du zonage de l'assainissement de la commune de Lavernoy.

### **Article 2 :**

Monsieur Yannick PICARD, désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

### **Article 3 :**

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête sera déposé à la Mairie de Lavernoy du 11 novembre 2021 au 16 décembre 2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie de Lavernoy les jours et heures suivantes : Lundi 15 novembre 2021 de 10 h à 12 h, le samedi 4 décembre 2021 de 10 h à 12 h et le jeudi 16 décembre de 14 h à 16 h, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou être adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de Lavernoy ou par mail (mairie-lavernoy@orange.fr), lequel les annexera au registre d'enquête.

**Article 4 :**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui transmettra l'ensemble, accompagné de ses conclusions, à Monsieur le Maire de Lavernoy dans les 30 jours à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport sera transmise à Monsieur le Préfet.

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en Mairie de Lavernoy.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché notamment à la porte de la Mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Lavernoy.

Un avis sera en outre inséré, en caractères apparents, dans 2 journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours au moins avant le début de l'enquête.

Ces formalités devront être effectuées au plus tard avant le 1<sup>er</sup> novembre 2021 et justifiées par un certificat du Maire et un exemplaire des journaux qui seront annexés au dossier avant l'ouverture de l'enquête.

Par ailleurs, l'insertion dans la presse devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus avant l'expiration d'un délai de huit jours suivant l'ouverture de l'enquête, soit entre le 16 novembre 2021 et le 22 novembre 2021. Un exemplaire des deux journaux devra également être joint au dossier dès leur parution.

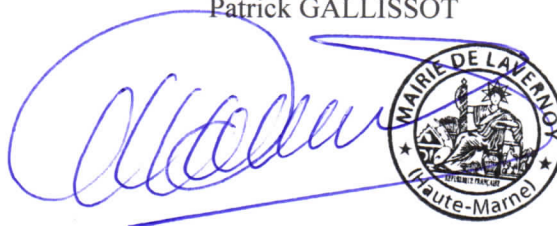
**Article 6 :**

Des copies du présent arrêté seront adressées à

- Monsieur le Préfet de Haute-Marne,
- Madame la Sous-Préfète de Langres
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

A Lavernoy, le 21 octobre 2021.

Le Maire de Lavernoy  
Patrick GALLISSOT



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Patrick Gallissot'. The signature is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LAVERNOY' at the top and 'Haute-Marne' at the bottom, with a central emblem depicting a figure on horseback. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.